



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Relevé de conclusions de la négociation préalable 1^{er} septembre - 25 novembre 2022 SNUipp-FSU

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU (SNUipp-FSU) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 1^{er} septembre au 25 novembre 2022.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le SNUIPP à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée le mardi 23 août 2022, de 14 heures à 15 heures.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : monsieur Christophe Géhin, chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales (DGESCO B), madame Valérie Saigne, sous-directrice de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1), monsieur Henri Salsmann, chef du bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), monsieur Benoît Cornu, chargé d'affaires juridiques au bureau DGRH B1-3.
- pour le SNUipp-FSU : madame Claire Billès, madame Aurélie Gagnier-Boivin et monsieur Pierre Caminade.

Le SNUipp-FSU souhaite aborder principalement la question des moyens. Il alerte sur le risque réel qu'il n'y ait pas un enseignant devant chaque classe au 1^{er} septembre et le risque de fermeture de classe en découlant. Alors que 1648 postes n'ont pas été pourvus en 2021, ce nombre s'établit pour l'année scolaire 2022 à 4 000 postes ce qui est sans précédent. Il est à craindre que le recours aux contractuels, notamment par les jobs datings, ne parvienne pas à atteindre l'objectif d'un enseignant par classe au 1^{er} septembre. Ce contexte dégradé va affecter les élèves qui, en raison de la crise sanitaire, ont besoin de plus d'accompagnement. Le SNUipp-FSU exige une meilleure formation pour les entrants et de meilleures conditions de travail afin d'assurer la stabilité des effectifs enseignants. Il alerte sur la nécessité lors de la préparation en cours du budget 2023 de prévoir une véritable augmentation des emplois et des crédits alloués à l'éducation nationale sans quoi l'éducation nationale deviendra une institution en crise perpétuelle.

Le syndicat ne dispose que de retours parcellaires puisque la rentrée est en phase d'amorce. Pourtant, il constate dans des académies ne connaissant pas d'ordinaire des problèmes d'attractivité, par exemple en Bretagne, que de nombreux remplaçants sont affectés à l'année, ce qui est sans précédent aussi tôt dans l'année scolaire.

Le SNUipp-FSU rappelle ensuite les demandes formulées dans l'alerte sociale adressée au ministre :

- ⇒ Que le dispositif « Plus de maîtres que de classes » soit remis à flots, avec 6 enseignant-es pour 5 classes ;
- ⇒ 10% du nombre au remplacement des enseignantes et enseignants ;
- ⇒ des moyens soient réengagés pour la formation continue des enseignant-es ; sur la base de 3,8% de la masse salariale ;
- ⇒ les RASED soient reconstitués, à raison de 1 000 élèves maximum par secteur d'intervention ;
- ⇒ les décharges de toutes les directrices et tous les directeurs d'école soient augmentées, notamment pour les petites écoles qui ne bénéficient d'aucun temps défini de manière hebdomadaire ;
- ⇒ les AESH soient recruté-es en nombre suffisant pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à hauteur des besoins.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le **SNUipp-FSU** est conscient du fait que les décisions dans le domaine budgétaire ne peuvent pas être prises dans le cadre de la présente réunion et que la DGRH n'a pas de pouvoir décisionnaire en ce domaine. Il souhaite cependant que les mesures permettant une revalorisation véritable des métiers enseignants soient d'ores et déjà inscrites dans le projet de loi de finance pour 2023 qui doit être l'occasion pour la nation de refaire de l'éducation une priorité.

Le **SNUipp-FSU** souligne les difficultés des élèves liés à la crise sanitaire, difficultés accentuées pour ceux qui connaissent déjà des retards. Celles-ci se font ressentir en particulier les élèves allophones. Une aide adaptée vis-à-vis de ce public est nécessaire. Il constate que le dédoublement des REP et REP+ ne suffit pas, des moyens en termes de RASED et d'AESH sont notamment nécessaires.

Le syndicat demande également plus de médecins du travail comme l'a signalé un récent rapport de la mutuelle générale de l'éducation nationale qui alerte sur les conditions de travail de plus en plus dégradées au sein de l'éducation nationale.

La DGRH assure que la préparation de la rentrée fait l'objet d'un suivi attentif.

Concernant les recrutements par concours, la réforme de la place du concours a mécaniquement cette année diminué le vivier. Cependant la plupart des académies ont pourvu la totalité des postes qui étaient ouverts au CRPE. L'attrition du vivier s'est particulièrement ressentie dans les académies franciliennes. Des recrutements de contractuels sont prévus pour disposer de la ressource enseignante nécessaire.

La DGRH demande au syndicat la source du chiffre de 4 000 postes non pourvus dans le premier degré car le nombre de postes non pourvu au CRPE est de 1 700.

Le **SNUipp-FSU** confirme que le chiffre de 4000 concerne les 1^e et 2nd degré mais traduit l'ampleur de la crise sur une seule année.

La DGRH rappelle que depuis le 22 août les académies mettent en place des cellules de rentrée pour prévenir et résoudre les difficultés et accompagner les enseignants afin de permettre que la rentrée se déroule au mieux et qu'il y ait un enseignant dans chaque classe. Le ministère ne dispose pas de la situation stabilisée mais tous les moyens ont été mis en œuvre pour que la rentrée se passe au mieux.

La DGESCO a une vision de la situation au niveau national en sa qualité de responsable de programme, sur la mobilisation des moyens par les académies et les départements et sur l'amélioration des taux d'encadrement dans le premier degré, mais elle est consciente que sur un réseau de 44 000 écoles publiques il est toujours possible qu'il y ait des exceptions et des difficultés particulières.

S'agissant des moyens disponibles à la rentrée scolaire 2022, des échanges nourris et détaillés sont intervenus lors du comité technique du 15 décembre 2021.

La DGESCO indique que des moyens supplémentaires ont été alloués par rapport à la rentrée scolaire 2021 pour la rentrée scolaire 2022. Ce point faisait effectivement l'objet de divergences d'appréciation entre les organisations syndicales et l'administration, mais il faut rappeler que, si ces moyens ne sont pas des moyens budgétaires supplémentaires, ils correspondent bien à des moyens d'enseignement supplémentaires, liés à la réforme de la formation initiale.

La moyenne nationale du nombre d'élèves par classe ne cesse de s'améliorer, passant de 23,2 élèves par classe en 2017 à 21,8 en 2022. Les moyennes nationales, académiques et départementales ne reflètent certes pas de façon exhaustive la diversité des situations rencontrées sur le terrain, mais ces tendances sont réelles et correspondent globalement à une amélioration significative des taux d'encadrement dans le premier degré.

Si la rentrée scolaire 2022 est techniquement complexe avec la réforme de la formation et de la place du concours, un travail de suivi au plus près du terrain a été engagé dans les deux degrés, qui associe l'ensemble des académies, la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGRH, la DAF et la DGESCO pour assurer la meilleure articulation entre le nombre de postes et les moyens d'enseignement, les équilibres financiers (plafond et schéma d'emplois) et la dimension RH.

Ce travail, mené depuis décembre, passe notamment par des points réguliers avec les secrétaires généraux d'académies.

Concernant le point portant sur le dispositif « Plus de maîtres que de classes », sa réactivation renvoie à des arbitrages politiques. La priorité accordée lors du précédent quinquennat au dédoublement des classes de CP, de CE1 puis de grande section de maternelle en éducation prioritaire, ainsi que le plafonnement à 24 élèves par classe pour ces mêmes niveaux hors EP n'a pas empêché, au contraire, l'amélioration du taux d'encadrement sur les autres niveaux du premier degré même si l'amélioration du taux d'encadrement dans les établissements n'appartenant pas au réseau d'éducation prioritaire et dans les autres niveaux est moins forte.

La DGESCO signale que les académies ont choisi de renforcer les moyens de remplacement, qui représentent au niveau national environ 9% des moyens en moyenne, dans leurs mesures de rentrée.

S'agissant des RASED, le constat est celui d'une stabilité des postes en RASED, voire même une très légère progression (10 406 postes en RASED à la rentrée 2021 contre 10 260 postes à la rentrée 2016).

Les décharges des directeurs d'écoles ont été améliorées à la rentrée 2021 et à la rentrée 2022 ; amélioration qui représente l'équivalent de plus de 1 800 emplois. Pour la rentrée scolaire 2022, le choix a été fait d'améliorer les décharges des directeurs d'écoles de taille moyenne et de grande taille tandis qu'en 2021 les petites écoles sans décharge hebdomadaire avaient bénéficié d'une amélioration du régime de décharge.

A la rentrée 2022, 4 000 postes supplémentaires d'AESH sont créés. Ces créations pour l'année 2022 s'inscrivent dans la continuité du quinquennat avec plus de 27 000 postes d'AESH créés au total avec un pic de 8 000 postes créés en 2020. Malgré ces créations de poste particulièrement importantes, il n'est pas toujours possible de couvrir l'exhaustivité des besoins d'accompagnement en temps réel du fait que les prescriptions des MDPH interviennent en grande partie après le début de l'année scolaire et tout au long de l'année. Il convient cependant de rappeler que les temps d'attente entre la prescription de la MDPH et l'affectation d'un AESH auprès d'un élève se sont beaucoup réduits. L'effort de recrutement réalisé a donc fait ses preuves même s'il ne règle pas l'intégralité des situations sans délai.

Le SNUipp-FSU reconnaît que les académies franciliennes sont les plus touchées par les problèmes de recrutement mais des jobs datings se sont déroulés dans d'autres académies, la question de l'attractivité du métier se généralisant. Le syndicat insiste sur le fait qu'au regard des comparatifs européens n'est pas forcément bien placé en termes de nombre d'élèves par classe.

Le syndicat souhaite que les conditions de la rentrée fassent l'objet de transparence vis-à-vis des représentants du personnel par exemple par l'organisation de CT départementaux ou de CTA au plus tôt permettant d'informer les organisations syndicales des recrutements de LC et de contractuel-les effectués, du nombre de remplaçants affectés à l'année sur des postes non pourvus

La DGRH confirme que ce ne sont pas seulement les académies franciliennes qui ont recruté des contractuels et que certaines académies bien qu'ayant un taux de rendement du CRPE de 100 % en ont également recruté.

La DGRH et la DGESCO transmettront la demande de réunions locales sur les conditions de la rentrée

La DGRH rappelle que le ministère est attentif à la question de la médecine de prévention. L'éducation nationale connaît les mêmes difficultés que l'ensemble de la fonction publique sur la médecine de prévention, la ressource étant rare. L'alerte sera relayée au service compétent de la DGRH.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le SNUipp-FSU affirme que le fond de sa demande est le partage des informations. Il rappelle qu'avant l'entrée en vigueur de la loi sur la transformation de la fonction publique et la réforme du dialogue social qu'elle a entraînée, les échanges étaient nombreux et permettaient de traiter les situations ce qui n'excluait pas les rapports de force.

Le syndicat ne nie pas les améliorations mais estime que beaucoup de postes sont fléchés par arbitrage politique et ne profitent pas au plus grand nombre.

Au terme de la négociation, SNUipp-FSU exprime son désaccord sur l'ensemble des points abordés et maintient l'intégralité de son préavis pour la période concernée.